**REGLEMENT COMPLET DE L'OPERATION**

## Jeu de rentrée 2020 du 4 septembre 2020 au 19 septembre 2020

#### PREAMBULE

La Société CEETRUS FRANCE (ci-après « l’Organisateur), Société Par Actions Simplifiée au capital variable, ayant son siège social 18 Rue Denis Papin, 59650 Villeneuve-d'Ascq, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 969 201 532, met en place un jeu concours intitulé « **Jeu de rentrée 2020 »** organisé du 4 septembre 2020 au 19 septembre 2020.

#### ARTICLE 1-CONDITIONS DE PARTICIPATION

Jeu gratuit sans obligation d’achat organisé du 4 septembre 2020 au 19 septembre 2020, ouvert à toute personne majeure, excepté les membres du personnel des magasins participants et les salariés de Ceetrus / Au Shopping Promenade de Flandre. Toute participation ne respectant pas les présentes conditions, comportant une anomalie (coordonnées illisibles, incomplètes ou erronées), effectuée hors délai ou fondée sur une déclaration mensongère sera considérée comme nulle et entraînera, le cas échéant, la non-attribution de la dotation et ce sans contestation ni réclamation possible de la part du participant. En outre, la société organisatrice se réserve la possibilité d'exercer des poursuites en cas de falsification caractérisée.

#### ARTICLE 2 - MECANIQUE DE JEU

* 1. **/ Durée**

Cette opération est organisée du 4 septembre au 19 septembre 2020. L’organisateur se réserve le droit d'écourter, prolonger, modifier, remplacer, interrompre, suspendre ou annuler le jeu à tout moment, sans préavis, sans engager sa responsabilité et sans indemniser les participants.

* 1. **/ Déroulement**

Pour participer, les joueurs devront compléter un des bulletins mis à disposition dans les boutiques du centre commercial Aushopping Promenade de Flandre, 1 route de Roncq, 59960 Neuville-en-Ferrain (Roncq) avec leurs coordonnées (nom, prénom, email et/ou téléphone) et leur liste de cadeaux d’une valeur de 500€ maximum, comprenant : le nom du magasin, la référence des articles, leur taille si nécessaire, ainsi que leur prix. Puis le déposer dans une des urnes disponibles chez les commerçants participants du centre entre le 4 septembre 2020 et le 19 septembre 2020 inclus. A défaut de le remplir à l’écrit, un bulletin dématérialisé sur Google Form, accessible via le QR Code imprimé sur les bulletins physiques, pourra également être complété par les joueurs, sur la même période.

Le 23 septembre 2020, 5 personnes seront tirées au sort par l’agence Kamélécom, mandatée par l’organisateur, 171 rue Carnot 59155 Faches Thumesnil, parmi les bulletins de rentrée déposés dans les urnes et sur Google Form. Celles-ci devront avoir rempli leur bulletin de manière exhaustive et lisible, leur liste de cadeau ne devra pas excéder les 500€.

Une fois le tirage au sort réalisé, l’agence Kamélécom déterminera un rendez-vous dans le centre commercial Aushopping Promenade de Flandre entre le 24 septembre 2020 et le 30 septembre 2020, en concertation avec les gagnants, afin de procéder à la remise des cadeaux, préalablement achetés dans les boutiques correspondantes par l’organisateur en fonction des stocks disponibles. L’organisateur pourra également décider de remettre la dotation sous forme de chèques cadeaux, en main propre ou par courrier recommandé.

#### ARTICLE 3- DOTATIONS

Les dotations attachées au jeu consistent uniquement en la remise du ou des prix tel(s) que décrits ci-après.

* Ensemble de cadeaux d’une valeur totale et maximale de 500€ achetés par l’organisateur dans les boutiques du centre commercial Aushopping Promenade de Flandre. A défaut, des chèques cadeaux de même valeur, utilisables dans les boutiques participantes. Le choix de la forme de la dotation étant laissé à Ceetrus.

En conséquence, et sauf mention expresse dans le descriptif de la dotation, tous les frais accessoires relatifs, la dotation ou les frais généraux liés à l'entrée en possession des dotations resteront à la charge des gagnants. Aucune prise en charge ou remboursement ne seront dus à ce titre.

En cas de force majeure, l’organisateur se réserve le droit sans avoir à en justifier la raison, dans le cadre du jeu, de remplacer toute dotation annoncée par un lot de valeur équivalente, sans que cela puisse engagée sa responsabilité et qu'aucun préjudice ne puisse lui être réclamé. Toutefois, dans cette hypothèse, une autre dotation d'une valeur équivalente sera proposée aux gagnants. La dotation ne peut donner lieu à aucun échange, ni reprise, ni à aucun versement de contre-valeur en argent à la demande du gagnant. La dotation est attribuée aux seuls gagnants, elle est personnelle et non cessible.

La responsabilité de l’organisateur ne saurait être retenue si des défectuosités, des vols ou des dégâts intervenaient pendant la jouissance du ou des lots.

### ARTICLE 4 - REGLEMENT DE JEU

Le présent règlement de jeu a été déposé auprès de l'étude de Maître AXEL PARTENSKY (office d'Huissier de justice) :

Selarl Axel Partensky, 23 cours de la Liberté, 69 003 Lyon

### / Modification et complément du règlement de jeu

Le règlement peut être modifié et/ou complété à tout moment par voie d'un avenant déposé chez Selarl AXEL PARTENSKY (office d'Huissier de justice) par l’organisateur dans le respect des conditions énoncées.

### / Acceptation du règlement de jeu

Du seul fait de sa participation, le joueur accepte pleinement et entièrement la mécanique de jeu, le règlement de jeu et de ses éventuels avenants. Toute difficulté pratique d'interprétation ou d'application de celui-ci sera tranchée souverainement par l’organisateur. Toute contestation ou réclamation effectuée sera prise en considération sous réserve de réception du courrier par l’organisateur dans un délai de 1 (un) mois à compter de la date de clôture du jeu. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du règlement se verra privé de son droit de participer au jeu et le cas échéant de l'obtention des dotations y étant attachées.

### / Obtention du règlement de jeu

Le règlement et ses éventuels avenants peuvent être adressés gratuitement, dans la limite d'une copie par participant (même adresse), à toute personne en ferait la demande écrite à l'adresse suivante :

Agence Kamélécom, 171 rue Carnot -59155, Faches Thumesnil

**ARTICLE 5 – RESPONSABILITE**

L’organisateur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable en cas de difficultés d'utilisation de la dotation. L’organisateur décline toute responsabilité pour tout incident ou préjudice de toute nature qui pourrait survenir à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance de la dotation attribuée, ce que tout gagnant reconnaît et accepte. Chaque gagnant renonce en conséquence à toute réclamation et à tout recours contre l’organisateur ou l'une quelconque de ses filiales en ce qui concerne les dotations.

En cas de modification du nombre de cartes jeu distribuées et/ou d'une nouvelle répartition des lots mis en jeu (quantité et/ou valeur), un avenant sera joint au présent règlement de jeu et affichée à l'accueil de l'établissement participant.

La responsabilité de l’organisateur ne pourra être mise en cause ni recherchée, si, par suite de force majeure ou circonstances exceptionnelles, des changements intervenaient dans le déroulement du jeu ou même si l’organisateur se voyait contrainte d'interrompre, de reporter, ou d'annuler purement et simplement le jeu. Les participants acceptent la totalité du règlement de ce jeu et renoncent à toute contestation.

### ARTICLE 6 - LITIGE

L’organisateur tranchera souverainement, dans le respect de la loi française, tout litige relatif à l'interprétation et/ou à l'application du présent règlement et de ses éventuels avenants. En cas de désaccord persistant relatif à l'application ou l'interprétation du règlement et de ses éventuels avenants ou à défaut d'accord amiable, le litige relèvera de la compétence exclusive des tribunaux français.

### ARTICLE 7- INFORMATIQUE ET LIBERTE

### 7.1 / Dispositions générales

Identité du Responsable de traitement :

SA CEETRUS FRANCE, Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 59964 Croix Cedex, France

Représentant : Benoît LHEUREUX

Délégué à la Protection des Données : Simon CHOPIN - dpo@immochan.com

Conformément à la loi informatique et liberté N° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d’un droit d’accès, d’opposition, d’information et de rectification des données personnelles vous concernant auprès de Ceetrus / Au Shopping Promenade de Flandre / SCI du Petit Menin TSA 20743, VILLENEUVE D’ASCQ CEDEX 59658.

Le participant est amené à fournir des informations le concernant lorsqu’il s’inscrit au Jeu (notamment ses nom, prénom, adresse de courrier électronique et autres coordonnées), toutes les données d’identification nécessaires pour la prise en compte de la participation au Jeu, la détermination des gagnants et l’attribution des dotations étant indiquées par un astérisque (\*).

Ces données sont collectées par la Société CEETRUS FRANCE, responsable de traitement agissant sous la marque « Aushopping » en collaboration avec la Société Aushopping, dans le respect de la réglementation applicable en matière de protection de la vie privée et des données personnelles.

A ce titre, CEETRUS FRANCE s’engage, pour elle, à ce que la collecte et le traitement des données personnelles effectués à partir du formulaire d’inscription au Jeu soient conformes à la Loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD).

Il est entendu que certaines des communications relatives au Jeu passe par le biais de Facebook et Instagram. La collecte et le traitement des données collectées sur les réseaux sociaux se fait en coresponsabilité avec le gérant de ces réseaux sociaux. Eu égard à leurs activités de traitement propres, sur lesquelles l’Organisateur n’a aucun contrôle, ces données pourront être récupérées par l’Organisateur, et retransmises aux sociétés du groupe CEETRUS dont la maison-mère est la Société CEETRUS SA, ainsi qu’à la Société Aushopping (les services internes en charge de la gestion du Jeu et le cas échéant), ainsi qu’aux sous-traitants opérant dans le cadre de la gestion du Jeu et des réseaux sociaux et uniquement sur instructions du responsable de traitement.

En tout état de cause, les données fournies par le participant, sur la base de son consentement exprès, serviront à assurer la bonne gestion de la participation au Jeu, la détermination des gagnants et l’attribution des dotations. Les données pourront être utilisées dans le cadre d’opérations commerciales ou de publicité uniquement si le participant a coché la case correspondante au moment de la validation de sa candidature.

Le Jeu se déroulant sur le site : [jeu.aushopping.com](http://jeu.aushopping.com), votre participation induit l’acceptation pleine et entière des politiques de gestion de données propres au site visé ci-dessus.

Ci-joint la politique de gestion des cookies : <https://faches.aushopping.com/fr/cookies/cookie-privacy> ; ainsi que la politique de confidentialité : <https://faches.aushopping.com/fr/donnees-personnelles>.

Le responsable de traitement pourra par ailleurs être tenu de fournir ces données aux autorités publiques compétentes, dans le cadre de leurs obligations légales.

Etant entendu que le cas échéant, la publication sur un réseau social quel qu’il soit ne sera pas supprimée à l’issue de ce délai et restera publiée de manière publique, sauf demande expresse de suppression de la part du participant. Compte-tenu du fonctionnement des réseaux sociaux (système de partage et republication), le participant est informé que la suppression pourra être réalisée uniquement concernant la/les publication(s) officielle(s) effectuée(s) directement par l’Organisateur et les sociétés de son groupe.

L’Organisateur, en sa qualité de responsable de traitement, et ses sous-traitants ont mis en place des mesures de sécurité techniques et organisationnelles afin de protéger les données personnelles des participants contre toute destruction accidentelle ou illicite, toute perte accidentelle, toute altération, toute divulgation ou consultation non autorisée. Il est toutefois recommandé aux participants de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité de leurs données personnelles.

Pour les données personnelles recueillies sur la base de son consentement, le participant peut retirer celui-ci à tout moment, sans porter atteinte à la licéité du traitement. Etant toutefois précisé que toute demande, antérieure à la fin du Jeu, de suppression de données personnelles nécessaires pour tenir compte de la participation au Jeu vaudra renonciation du demandeur à sa participation au Jeu, sans ouvrir droit à réparation.

De même, le tirage au sort s’effectuant par le biais d’un tirage au sort automatisé, la participation est conditionnée par l’acceptation pour le participant de faire l’objet d’une décision automatisée.

En tout état de cause, le participant dispose d’un droit d’accès, de rectification, de suppression, de limitation, d’opposition au traitement de ses données personnelles.

Le participant dispose d’un droit d’introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l’Informatique et des Libertés (CNIL) : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.

Le participant dispose également d’un droit à la portabilité de ses données personnelles, et du droit de définir des directives relatives au sort de ses données personnelles en cas de décès. Il peut également revenir sur sa décision exprimée à l’inscription, et demander sa suppression des listes de diffusion utilisées pour les opérations commerciales.

Le participant peut exercer ses droits à tout moment sur justificatif d’identité, en indiquant ses nom, prénom, adresse postale et adresse de courrier électronique, par courrier à l’adresse suivante : Ceetrus France Délégué à la Protection des Données P/O Service Client Aushopping Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny 59964 Croix Cedex ; ou par email : dpo@ceetrus.com.

Le participant peut par ailleurs s’inscrire gratuitement sur une liste d’opposition au démarchage téléphonique : <http://www.bloctel.gouv.fr/>. Pour davantage d’informations sur vos droits et notre politique de gestion des données, rendez-vous sur notre site internet, à l’adresse suivante : <https://www.aushopping.com/donnees> personnelles-et-cookies. »

###  7.2 / L’alliance Valiuz :

L’Organisateur est membre de l’alliance VALIUZ qui réunit un ensemble d’entreprises autour de la connaissance client dans le but d’améliorer votre expérience et de personnaliser nos offres et notre communication en fonction de vos habitudes d’achat.

VALIUZ est filiale de l’Organisateur. Pour consulter la liste des enseignes participantes, cliquez ici.

Grâce à VALIUZ, l’Organisateur partage des données pseudonymisées avec les membres de l’alliance qui vous connaissent déjà et réciproquement, l’Organisateur collecte des données que vous avez transmises à ces membres. Ce partage n’a donc lieu qu’entre les enseignes auprès desquelles vous êtes déjà connu (par exemple parce que vous êtes déjà client ou inscrit à la newsletter de ces enseignes).

Ce traitement de données repose sur l’intérêt légitime de l’Organisateur.

Comment fonctionne VALIUZ ?

VALIUZ met en commun des moyens technologiques et humains au service de l’expérience client. Pour ce faire, VALIUZ réunit les données clients des membres de l’alliance afin :

D’effectuer des traitements statistiques permettant à chaque membre de l’alliance de mieux connaître les attentes de ses clients et ainsi faire évoluer son activité et son offre. Par exemple : grâce à une meilleure connaissance du territoire et des attentes locales, une enseigne membre de l’alliance peut identifier le meilleur emplacement pour ouvrir un nouveau magasin et adapter sa gamme en conséquence.

De permettre aux membres de l’alliance de mieux vous connaître pour mieux vous parler : votre mode d’achat préféré, le moment de la journée où vous préférez consulter les nouveautés, les produits qui vous intéressent... Par exemple : Vous avez l’habitude de consulter les produits high-tech en ligne mais vous préférez les acheter en magasin? Plutôt que de vous proposer des offres exclusives web qui ne vous intéressent pas, l'enseigne vous proposera une promotion valable sur ce type de produits dans le magasin le plus proche de chez vous (sous réserve bien sûr des choix que vous avez exprimés auprès de l'enseigne pour recevoir ce type de communication). Résultat : moins de sollicitations qui ne vous intéressent pas, plus d’offres qui vous correspondent.

Quelles données vous permettent de bénéficier de ce service ?

Les algorithmes utilisés par VALIUZ s’enrichissent et s’améliorent grâce à plusieurs types de données: les informations personnelles que vous nous avez communiquées (exemple: tranche d’âge, localisation, sexe...), vos historiques d’achats sur le web et en magasin et, si vous avez accepté le cookie VALIUZ, votre navigation en ligne (pages visitées, produits les plus consultés, etc.).

Votre numéro de téléphone, votre adresse email, votre adresse postale ou encore vos noms et prénoms ne sont pas transmis aux membres de l’alliance. Un membre de l’alliance qui ne vous connaît pas ne pourra jamais recevoir d’information vous concernant.

VALIUZ ne réutilise pas les données ainsi collectées pour son propre compte : elle n’agit que pour le compte des membres de l’alliance et ne vous adressera aucune communication ni publicité. Les données traitées par VALIUZ sont chiffrées de sorte que VALIUZ n’est pas en mesure de vous identifier directement avec ces données (données “pseudonymisées”).

Les données sont conservées par VALIUZ le temps nécessaire à la réalisation des finalités visées ci-dessus et supprimées conformément à la politique de conservation définie par l’enseigne ayant collecté vos données.

### ARTICLE 8 - AUTORISATIONS

Du seul fait de leur participation au jeu, tout participant autorise l’organisateur et le partenaire du jeu auquel il a participé à reproduire et communiquer au public son nom et prénom, sa voix et/ou son image, par tous moyens et procédés et sur tous supports pour les besoins du jeu et de la promotion du jeu, ce pendant un durée de 10 (dix) ans à compter de la date du jeu et pour le monde entier, sans pouvoir prétendre à aucun droit quel qu'il soit et sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie.

Fait à Lille**,** le 28/08/2020